

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du " VAL DE LIGNE "
07110 LARGENTIERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 13 novembre 2023

L'An deux mille vingt-trois et le treize novembre à 18 heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame BAULAND Brigitte, Présidente, au siège de la Communauté de Communes

Présents : Mme MOUTERDE Hélène, Mme AUDREN Sabine (CHASSIERS), M GRATTEPANACHE Gilles (CHAZEAX), M VEDOVATO Bernard (JOANNAS), M ROSE Hermand, M PAUL André, M VILLALONGA Jérémy, Mme FOURNET Claudine, Mme ANJOLRAS Huguette(LARGENTIERE), M NURY Didier, M. DELEUZE Johan (LAURAC), M CHANIOL Bernard (MONTREAL), M. VIELFAURE Robert (ROCHER), M BOIRON Bernard (SANILHAC), Mme BAULAND Brigitte (TAURIERS), M AUBERT Yves (UZER), Mme ALLEFRESDE Laurence (PRUNET)

Absents excusés : M HERNANDEZ Christian, Mme MAIGRON Agnès, Mme OUZEBIHA Arlette, Mme BALAZUC Marie Hélène, Mr BEAULATON David

Absents :Mme MOLLEN Dominique, Mme DIMINO Magali, Mme CAUVIN COCATRE Clarisse

Pouvoirs :

M HERNANDEZ Christian donne pouvoir à Mme BAULAND Brigitte

Mme MAIGRON Agnès donne pouvoir à M PAUL André

Mme BALAZUC Marie Hélène donne pouvoir à M BOIRON Bernard

M BEAULATON donne pouvoir à M CHANIOL Bernard

Mme OUZEBIHA Arlette donne pouvoir à Mme ANJOLRAS Huguette

Secrétaire de séance : Mme MOUTERDE Hélène

OBJET : REVISION PLU DE LARGENTIERE - PADD C20231113-03

Madame la Présidente laisse la parole à Monsieur DELEUZE Johan qui rappelle que, le conseil municipal de Largentière a pris une délibération d'intention et de consultation du 11 mars 2019 pour la révision de son Plan Local d'Urbanisme et une délibération de prescription définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation le 1^{er} mars 2021.

Depuis le 1er juillet 2021, la communauté de communes du Val de Ligne est compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale. Et par délibération en date du 7 novembre 2022, le conseil communautaire a décidé de poursuivre la révision du PLU de la commune de Largentière.

Le projet de PADD a été présenté à 2 reprises aux PPA (personnes publiques associées) en juin 2021 et en juillet 2023.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de débattre des orientations générales du PADD. Il est rappelé qu'aucun vote n'a lieu à l'issue de ce débat, celui-ci sera organisé.

Il s'en suit la présentation du PADD.

A l'issu de cet exposé, Madame la Présidente déclare le débat ouvert.

Conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, le Conseil Communautaire a débattu des orientations générales du PADD. Le projet de PADD est annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le

ID : 007-240700617-20231113-C2023111303-DE



Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil Communautaire.

Nombre de délégués en exercice :	25
Nombre de présents:	17
Nombre de votants:	22
Pour :	22
Contre	

Fait et délibéré à Largentière, les jours, mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
A Largentière, le 14 novembre 2023
La Présidente,

Mme BAULAND Brigitte

